

COMMUNE DE TRÉMARGAT

PROCÈS-VERBAL

DU 16 JUIN 2025

Ouverture de la séance : 20h40

ELU	PRESENT.E	ABSENT.E EXCUSE.E	ABSENT.E	REPRESENTE.E PAR
François SALLIOU	X			
Nadine HAMON	X			
Eric BREHIN		X		Nadine HAMON
Agnès CASSIN	X			
Catherine ROUXEL	X			
Audrey COUTE	X			
François JEGOU		X		François SALLIOU
Antoine MARIN		X		Agnès CASSIN

Secrétaire de séance : Audrey COUTE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 5 mai 2025 ;
 - Subventions aux associations 2025 ;
 - Participation aux écoles ;
 - Vente de l'ancienne chambre froide de l'épicerie ;
 - Bilan de la construction de la réserve de l'épicerie ;
 - Délibération demande de subvention à la Région Bretagne au titre de la « restauration et valorisation du patrimoine immobilier » ;
 - Délibération du tableau du ratio d'avancement de grade ;
 - Présentation du travail de géomètre pour la classification des chemins communaux ;
 - Point hameau léger ;
 - Questions diverses.
-

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 5 mai 2025

Un projet de PV de la dernière réunion du 5 mai 2025 (annexe n°1) a été transmis par email aux élus communaux.

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (art. L 2121-15).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 6 voix pour et 2 abstentions :

➤ **APPROUVE** la proposition de PV de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2025.

2. Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2025, validé lors de la dernière commission vie associative.

Nom	Commune	Adhérents	2024	Demandé 2025	Validé 2025
ADMR	Corlay		20,00€		
ADSM (secrétaire de mairie)	Pommeret				20,00€
AFSEP	Blagnac		0		
APAPP (CLJ KB)	Trémargat		1230,00€		
Association Héméra (soins palliatifs)	Pontivy				
Bad club	Rostrenen	1		15,00 €	15,00€
Banque alimentaire	Ploufragan		50,00€	27,75 €	27,75€
Cercle celtique Rostrenen	Rostrenen	1	15,00€	15,00 €	15,00€
Cercle celtique "les blés d'or"	St Nicolas du Pélem	1		30,00 €	30,00€
CDIFF 22 (droit de la femme et des familles)	Saint-Brieuc				
Ciné breizh	Rostrenen		50,00€		50,00€
Cinéma Argoat "la belle équipe"	Callac				50,00€
Club escalade Armor Argoat	Plouisy	2		30,00 €	30,00€
Comité de jumelage	Trémargat		100,00€		
Costeaux de Trémargat	Trémargat	7	105,00€		
Cyclo club du Blavet	Rostrenen	1		15,00 €	15,00€
DIV YEZH Laruenn	Lanrivain		400,00€	400,00 €	225,00€
Épice et tout	Trémargat	35	570,00€	525,00 €	495,00€

Nom	Commune	Adhérents	2024	Demandé 2025	Validé 2025
Eau et rivières					15,00€
France ADOT 22	Trévou-Tréguignec		0	50,00 €	
France rein 22	St Brieuc		0		
GAB 22	Plérin				
GAT	Trémargat	20	345,00€	300,00 €	300,00€
GDSA 22 (Abeilles)				60,00 €	50,00€
GSCF (pompiers)	Villeneuve d'Ascq		50,00€		70,00€
Handi Chiens Bretagne	St Brandan	1	15,00€	15,00 €	15,00€
JUDO club pélemois	St Nicolas du Pélem	2		30,00 €	30,00€
Justice et paix	Plouguernevel		0		
Kreiz Breizh élite				400,00 €	
La Gourinoise contre le cancer	Gourin				
Laryngectomisés Bretagne	Loriet		0		
La Pépie	Trémargat	27		405,00 €	660,00€
Les jeunes agriculteurs du Kreiz Breizh	Maël Carhaix				
Leucémie espoir	Pledran		0		
OSL 22 (office des sports et loisirs)	Maël Carhaix	2		20,00 €	30,00€
Poney club	Glomel	2		30,00 €	30,00€
Prévention routière	Saint Grégoire				
Protection civile CA	St Brieuc		0		
Raok			0		
Restos du coeur	St Brieuc		50,00€		50,00€
RKB	Rostrenen		50,00€		50,00€
Rostren football club	Rostrenen	2	30,00€	30,00 €	30,00€
SAGA	Trémargat	50	615,00€	750,00 €	660,00€
Secours catholique	St Brieuc		0		
Solidarité paysans	St Brieuc		50,00€		50,00€
Soutien SCI Trémargat	Trémargat	53	795,00€	795,00 €	795,00€
Nom	Commune	Adhérents	2024	Demandé 2025	Validé 2025
Team du Pélem	St Nicolas du Pélem	1	15,00€	15,00 €	15,00€
Téléthon	Evry		0		
		TOTAL	4555	3 957,75 €	3 822,75€
TOTAL					3 822,75€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des subventions aux associations pour l'année 2025 à 3 822,75€ selon la répartition du tableau ci-joint en annexe n°2.

3. Participation aux écoles pour l'année scolaire 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Trémargat ne disposant pas d'école maternelle et primaire sur son territoire, elle est tenue de participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles situées dans d'autres communes et qui accueillent les enfants domiciliés à Trémargat.

D'après les factures reçues à ce jour, les participations demandées à la commune de Trémargat pour les enfants scolarisés au titre de l'année 2024-2025 sont les suivantes :

PARTICIPATION ENFANTS SCOLARISÉS 2024-2025							
COMMUNE	ECOLE	CYCLE	COÛT / ELEVÉ	ELEVÉS	TOTAL / CYCLE	TOTAL / COMMUNE	TOTAL TRÉMARGAT
KERGRIST MOELOU	Publique	Primaire	461,00€	4	1 844,00€	3 720,00€	13977,23€
		Mater.	1 876,00€	1	1 876,00€		
LANRIVAIN	Publique	Primaire	704.80€	5	3524,00€	10 257,23€	
		Mater.	2 244,41€	3	6733,23€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable aux demandes de participation des communes de Kergrist-Moëlou et de Lanrivain.
- **APPROUVE** le versement :
 - d'une participation de 3720,00€ pour la commune de Kergrist-Moëlou ;
 - d'une participation de 10 257,23€ pour la commune de Lanrivain ;

4. Vente de l'ancienne chambre froide de l'épicerie

Monsieur le Maire propose de vendre l'ancienne chambre froide de l'épicerie associative de Trémargat à M. Timothy LEICESTER et Mme Mathilde POUSSIN, gérants de la GAEC Terre et Mousse, qui en ont fait la demande auprès de la mairie en date du 14 mars 2025.

Monsieur le Maire a convenu avec M. LANCEISTER et Mme Mathilde POUSSIN de leur vendre la chambre froide, une caisse frigorifique de 12m³ de la marque « Lecapitaine », au prix de 1750,00€.

Afin de pouvoir vendre la chambre froide, il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la chambre froide à M. Timothy LEICESTER Mme Mathilde POUSSIN, gérants de la GAEC Terre et Mousse pour un montant de 1750,00€.

5. Bilan de la construction de la réserve de l'épicerie

Monsieur le Maire expose le bilan financier de la construction de la réserve de l'épicerie associative de Trémargat en commençant par présenter les tableaux des dépenses suivants :

ENTREPRISES	MONTANT HT
SLD ARCHITECTURE	5 500,00 €
GUEGAN TP	2 724,00 €
Arnaud JAGOURY	6 219,67 €
Mickaël AMORIM	23 090,00 €
ZIEGLER BRETAGNE MATÉRIAUX	11 572,58 €
Yann LATOUCHE	12 099,00 €
CDL ELECT	732,42 €
LE BOZEC TECHNIC FROID	8 182,05 €
TOTAL	70 119,72 €

	MONTANT HT
HONORAIRES ARCHITECTE	5 500,00 €
TERRASSEMENT	2 724,00 €
MATÉRIAUX	18 524,67 €
TRAVAUX	35 189,00 €
CHAMBRE FROIDE	8 182,05 €
TOTAL	70 119,72 €

EXTENSION RÉSERVE ÉPICERIE - OPÉTION 48

EXERCICE	BORDEREAU	MANDAT	ENTREPRISE	INTITULÉ	MONTANT HT	MONTANT TTC
2023	46	327	SLD ARCHITECTURE	HONORAIRES ARCHITECTE	5 500,00 €	6 600,00 €
2024	9	74	GUEGAN TP	TERRASSEMENT	2 724,00 €	3 268,80 €
2024	16	136	Arnaud JAGOURY	MATÉRIAUX MAÇONNERIE	6 219,67 €	7 436,60 €
2024	35	271	Mickaël AMORIM	TRAVAUX MAÇONNERIE	10 040,00 €	10 040,00 €
2024	38	284	ZIEGLER BRETAGNE MATÉRIAUX	MATÉRIAUX EXTENSION	4 180,16 €	5 016,19 €
2025	2	6	Mickaël AMORIM	TRAVAUX MAÇONNERIE	10 020,00 €	10 020,00 €
2025	5	23	Yann LATOUCHE	OSSATURE BOIS + TOITURE	10 700,00 €	10 700,00 €
2025	6	26	ZIEGLER BRETAGNE MATÉRIAUX	MATÉRIAUX EXTENSION	4 659,87 €	5 562,20 €
2025	7	27	ZIEGLER BRETAGNE MATÉRIAUX	MATÉRIAUX EXTENSION	1 962,55 €	2 355,06 €
2025	7	28	ZIEGLER BRETAGNE MATÉRIAUX	MATÉRIAUX EXTENSION	770,00 €	924,00 €
2025	11	56	CDL ELECT	MATÉRIEL ÉLECTRIQUE	593,39 €	593,39 €
2025	14	76	Yann LATOUCHE	CONSTRUCTION ÉTAGÈRES	1 399,00 €	1 399,00 €
2025	16	85	LE BOZEC TECHNIC FROID	CHAMBRE FROIDE	8 182,05 €	9 818,46 €
2025	18	98	CDL ELECT	MATÉRIEL ÉLECTRIQUE	139,03 €	166,84 €
2025	20	111	Mickaël AMORIM	CARRELAGE + RÉAGRÉAGE	3 030,00 €	3 030,00 €
TOTAL					70 119,72 €	76 930,54 €

Monsieur le Maire précise qu'une subvention a été attribuée au titre de la DETR pour un montant de 21 000,00€ sur une prévision de 70 000,00€ de travaux éligibles.

Un premier versement de 6 300,00€ a été versé en décembre 2024, il restait donc à percevoir 14 700,00€.

Suite au dépôt du formulaire de demande de paiement de subvention en date du 7 mai 2025, il s'avère que le montant des travaux éligibles est inférieur à la prévision.

Le montant des travaux éligibles étant de 64 619,72€, le versement du solde sera d'un montant de 13 086 € (avec régularisation de l'avance de 6 300 € versée en août 2024), soit une minoration de 1 614 €.

DÉPENSES HT	RECETTES
70 119,72€	19 386,00€

6. Demande de subvention à la région au titre de la restauration et valorisation du patrimoine immobilier »



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dispositif d'aide à la restauration des édifices publics proposé par la Région Bretagne.

Il est précisé que ce dispositif vise, depuis 2014, à soutenir les travaux de restauration d'un bien patrimonial à des fins de création ou de réhabilitation de logements par des bailleurs sociaux.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de ce dispositif la commune pourrait prétendre à une subvention à hauteur de 70 000,00€

Il souhaite désormais obtenir l'accord du Conseil Municipal afin de solliciter cette aide financière auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la Région dans le cadre du dispositif « restauration – valorisation du patrimoine » à hauteur de 70 000,00€.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il a reçu à ce jour deux autres devis d'architectes pour la rénovation du Presbytère. Ces devis seront présentés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

7. Délibération du tableau de ratio d'avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

La délibération doit fixer le taux, appelé « ratio promus-promouvable », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le ratio d'avancement de grade pour la collectivité, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	100%

Considérant l'avis favorable du Comité Social territorial en date du 26 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le ratio d'avancement de grade pour la commune de Trémargat à 100% pour l'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal 1ère classe.

8. Présentation du travail de géomètre pour la classification des chemins communaux

Reportée au prochain Conseil Municipal

9. Point Hameau Léger

Monsieur le Maire fait un point au Conseil Municipal suite à la dernière réunion du COPIL du hameau léger.

Choix de l'architecte :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 12 juin 2025 la proposition d'honoraires de Sonia Le Denmat, architecte au cabinet SLD ARCHITECTURE, qui se monte à 25 800,00€.

Madame Le Denmat travaille sur le projet du hameau léger de Trémargat depuis le début. C'est elle qui a préparé les plans du hameau léger et le permis d'aménager. De plus, travailler avec Madame Le Denmat permettra de travailler avec le groupement d'artisans ECOB.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est renseigné auprès d'un autre architecte afin de pouvoir comparer les prix. Il a reçu en date du 5 juin 2025 une estimation de M. Gwen DAVID, architecte au cabinet ddl-architectes, qui se monte à 12% du montant des travaux estimés, soit environ 25 000,00€.



CONSTRUCTION D'UNE MAISON COMMUNE
SURFACE PLANCHER DE : 50 m² - ENVELOPPE TRAVAUX : 215 000,00 € HT
ADRESSE DU CHANTIER : Hameau Léger de Trémargat - rue des Belles Dames 22110 TREMARGAT
HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE : valeur indicative, informative et non contractuelle

Montant du marché
215 000,00 €

Montant des honoraires
12,00%

ELEMENTS DE MISSION	TOTAL HONORAIRES SLD architecture	Montant HT
---------------------	--------------------------------------	------------

ESQ*	6,00%	1 548,00 €
APS	11,00%	2 838,00 €
APD	13,00%	3 354,00 €
PRO	21,00%	5 418,00 €
ACT	6,00%	1 548,00 €
VISA	10,00%	2 580,00 €
DET	21,00%	5 418,00 €
AOR	5,00%	1 290,00 €
OPC	7,00%	1 806,00 €

TOTAL	100,00%	25 800,00 €
--------------	----------------	--------------------

* l'ESQuisse a déjà été réalisée avec le collectif "la Fable"
Cette mission fera l'objet d'une facturation.

Fait à Plussulien, le jeudi 12 juin 2025



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'architecte Sonia Le Denmat pour un montant de 25 800,00€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et comptables concernant la présente délibération.

Avancée sur la subvention LEADER :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet d'animation de la construction du hameau léger et du bâtiment commun. Pour cela, il a sollicité l'entreprise BUZUC PRODUCTION, situé à Trémargat, afin de créer une mini-série suivant le projet du hameau léger.

Monsieur Le Maire a reçu le devis en date du 20 mai qui se monte à 360,00€ TTC.

Une réunion est organisée avec M. Fabien YOU le 18 juillet à 10H afin de valider les modalités d'animation pour la subvention LEADER. En amont Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion avec les conseillers municipaux et les membres du COPIL.

PROPOSITION COMMERCIALE

« Épisode zéro » du suivi de projet du Hameau Léger

Description		Prix unitaire	Quantité	Prix total
Tournage	Prises de vue sur le terrain du futur hameau léger et interviews des porteurs du projet.	300,00 €	1	300,00 €
Post-Production	Montage image et son d'un film de quelques minutes.	300,00 €	1	300,00 €
				TOTAL HT : 600,00 €
				Réduction 50% : 300,00 €
				TOTAL HT remisé : 300,00 €
				TVA 20% : 60,00 €
				TOTAL TTC : 360,00 €

Le Conseil Municipal souhaite avoir un devis de la société BUZUC PRODUCTION plus complet, comprenant le tournage et le montage pour la totalité des épisodes.

10. Questions diverses

10.1 Astreinte téléphonique et location de la salle des fêtes

A la suite du Conseil Municipal du 5 mai, un tableau d'astreinte téléphonique a été mis en place.

Pour rappel, chaque conseiller se positionne sur un créneau d'astreinte pour les weekends.

Monsieur le Maire sollicite également les membres du Conseil Municipal pour les modifications à apporter sur le système d'astreinte.

Il est proposé aux conseillers municipaux de se positionner pour les prochains weekends du juin, juillet et août.

JOURS	CONSEILLER MUNICIPAL
Du 21 au 22 juin	Agnès CASSIN
Du 28 au 29 juin + Location salle	Nadine HAMON
Du 5 au 6 juillet	
Du 12 au 14 juillet	Audrey COUTÉ
Du 19 au 20 juillet + Location salle	Catherine ROUXEL
Du 26 au 27 juillet	
Du 2 au 3 août	Déterminé au prochain conseil
Du 9 au 10 août + Location salle	Déterminé au prochain conseil
Du 15 au 17 août	Déterminé au prochain conseil
Du 23 au 24 août + Location de salle	Déterminé au prochain conseil
Du 30 au 31 août + Location salle	Déterminé au prochain conseil

10.2 Guernavalou – Problème de vidéosurveillance

Un courrier a été envoyé à M. David BACQUER à l'adresse de Trémargat par recommandé en date du 12 mai 2025. Le courrier n'a pas été récupéré à ce jour, il va donc être retourné à la mairie.

Monsieur le Maire et Mme Nadine HAMON vont se rendre sur place afin de remettre le courrier en main propre à M. BACQUER.

10.3 Point sur le devis de l'association « L'éclate » et sur un bilan de mandat.

Madame Agnès CASSIN a demandé des informations complémentaires concernant le projet de mise en place de temps d'échanges et d'ateliers pour les habitants de la commune de Trémargat afin de faire un bilan du mandat 2020/2026 et de réfléchir aux projets et aux souhaits des administrés pour le prochain mandat avant le 1^{er} septembre, date du commencement de la période de réserve avant les prochaines élections municipales.

Madame Catherine ROUXEL précise que Madame Flora NATIVEL souhaite toujours animer le projet.

Clôture de la séance : 22H45

**Le secrétaire de séance
Madame Audrey COUTÉ
Conseillère municipale**

**Le président de séance
François SALLIOU
Maire**